



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

**P A M P I G N Y**

Pampigny, le 6 juin 2018

**Préavis no 3-2018  
demandant un crédit complémentaire de Fr. 20'000.--  
pour l'étude de l'avant-projet de création  
d'un réseau de chauffage à distance à bois déchiqueté**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1 PREAMBULE**

Lors de la séance du mois de juin 2017, la Municipalité avait demandé au Conseil communal un crédit d'étude de Fr. 18'000.-- pour la création d'un réseau de chauffage à distance à bois déchiqueté.

Comme nous vous l'avions expliqué, cette étude de faisabilité est réalisée dans le cadre de l'assainissement de la chaufferie du Collège avec le souhait d'étendre ce réseau pour alimenter les différents bâtiments communaux du centre du village.

Dans l'hypothèse de l'extension de ce réseau de chauffage à distance, les propriétaires des bâtiments qui se trouvent à proximité de la conduite envisagée ont été contactés par courrier et 13 ont exprimé leur intérêt à ce projet.

Pour nous permettre d'aller de l'avant, il s'agit maintenant de définir le tracé de la conduite, le dimensionnement de la chaudière, de chiffrer le coût de l'énergie et d'introduction pour les particuliers. Sur la base de ces éléments, nous pourrions donner des indications claires aux propriétaires intéressés et leur proposer un engagement formel.

Le promoteur des constructions prévues sur la parcelle 114 (39 logements) fait partie, entre autres, des intéressés. Toutefois, il a besoin de disposer rapidement d'informations plus précises, les travaux de construction débutant à la fin de l'été.

## **2 BUT DU COMPLEMENT D'ETUDE**

Un complément de frais d'honoraires de l'ordre de Fr. 20'000.-- permettra de terminer l'étude et de présenter un crédit d'investissement probablement en fin d'année.

## **3 FINANCEMENT DE L'ETUDE**

Les frais liés à cette étude seront financés par la trésorerie communale. Ils seront ajoutés à l'investissement en cas de réalisation du projet, faute de quoi ils seront amortis en une fois lors du bouclage des comptes 2018.

## 6 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Pampigny vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

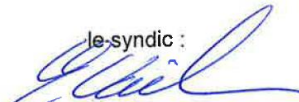
- Vu le préavis 3-2018 de la Municipalité,
- Ouï les rapports des commissions des finances et d'urbanisme,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 20'000.-- pour l'étude d'avant-projet de création d'un réseau de chauffage à distance à bois déchiqueté.
2. d'accepter le financement tel que proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2018.

Au nom de la municipalité

le syndic :  
  
Eric Vuilleumier



la secrétaire :  
  
Béatrice Moser